

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au Bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 JUILLET

LES MOUCHARDS

La République est particulièrement le régime des mouchards.

La délation y pousse naturellement, sur le fumier officiel.

Et elle englobe, non pas seulement les conservateurs, les adversaires du gouvernement, mais ses plus fidèles serviteurs, odieusement espionnés dans les moindres actes de leur vie privée.

Le *Radical* s'indigne vivement des faits qu'on lui dénonce touchant certains fonctionnaires.

Un mouchard anonyme lui apprend qu'à Melun, comme partout ailleurs, les hauts fonctionnaires envoient leurs enfants chez les congréganistes.

Le préfet de Melun est mis à l'index, parce qu'il fait élever sa nièce par la sœur du curé d'un village voisin.

L'ingénieur du service des rivières est accusé de mener tous les jours son fils à un pensionnat religieux.

A la maison centrale, sur soixante gardiens, le correspondant du journal radical affirme que deux ou trois seulement font élever leurs enfants à l'école laïque.

Nous ne savons ce qu'il en est, mais en admettant la dénonciation du *Radical*, elle prouve que la République gouverne à l'encontre du sentiment du pays.

Elle prouve surtout que les mouchards régissent et gouvernent aujourd'hui.

Le *Temps* proteste doucement contre les honnêtes pratiques de la mouchardise républicaine. Il fait des gorges chaudes de ces « petits cancan » de province dénonçant, à la colère des supérieurs, des fonctionnaires coupables

d'assister à la messe ou d'envoyer leurs filles dans un pensionnat catholique. Il veut bien ne pas admettre que pour faire une bonne receveuse de postes, des opinions libres-penseuses soient absolument nécessaires.

Dieu me pardonne ! il feint même d'être un peu scandalisé par l'intolérance radicale.

La République ne doit-elle pas être avant tout un gouvernement de justice et de liberté ? Peut-elle déceint inquisiteur d'honnêtes citoyens parce qu'ils pratiquent tel ou tel culte ? N'a-t-elle pas elle-même le culte de la liberté de conscience ? etc.

Ainsi s'exclame la feuille protestante ; mais qu'advient-il si les mouchards quelle dénonce s'avisent de lui rappeler que les lois édictées contre la liberté, la justice, les consciences ont été votées par MM. Hébrard ?

INFORMATIONS

LE NONCE INTERVIEWÉ

A peine arrivé, voici que le Nonce se voit harcelé par des reporters qui lui font prononcer les discours les plus fantaisistes sur « l'origine du pouvoir. » Quelle bouffonnerie ! Comme si les Nonces étaient envoyés auprès des chefs d'Etat pour professer la métaphysique ou la théologie ! Le pouvoir émane-t-il « immédiatement » ou « médiatement » du peuple ? Tel est le problème que ces vains novellistes font résoudre par M^{re} Ferrata, dès la sortie du train. Tous les théologiens de marque, comme Suarez, Ripalda, les Dominicains de Salamanque, saint Tomas d'Aquin, Scot Erigène, etc., ont pâli pendant des années sur ces redoutables questions, et les sorbonnistes des feuilles mondaines, frais émoulus de l'école laïque, tranchent le différend avec un merveilleux sang-froid ! Il faut vraiment bien peu connaître M^{re} Ferrata pour lui mettre dans la bou-

che de pareilles dissertations. Le Nonce a reçu mission de représenter à Paris Sa Sainteté Léon XIII et non saint Thomas d'Aquin ou Molina. Homme d'Etat, et non controversiste, il vient tenter d'améliorer les rapports de l'Eglise avec le gouvernement français, et non fournir des thèses nouvelles aux magazines théologiques.

Cela devait arriver : Après la statue de Danton, celle de Robespierre.

Quelques-uns des édiles parisiens n'ont rien trouvé de mieux que de proposer d'élever une statue à l'*incorruptible* dans la cour de l'Assomption, juste en face de l'endroit où demeurait Maximilien Robespierre, chez le menuisier Duplan, en 1793.

A quand celle de l'ingénieur et expéditif Carrier de Nantes ?

LES TROUS A LA LUNE

On écrit de Bessèges :

« Tous les jours on découvre quelque chose de nouveau dans cette légendaire affaire ; c'est une mine inépuisable d'escroqueries.

» Au cours de la vérification des comptes de la loterie de Bessèges, on vient de constater qu'un nommé Ricard, ancien ouvrier des forges de Bessèges, qui a été émarginé pour 4,000 francs, n'a rien touché. Il a fait sa déposition.

» Les autres ayant droits portés sur les états de répartition ont été biffés au dernier moment.

» L'exaspération des intéressés est à son comble.

» Il n'y a pas eu de nouvelles arrestations. »

LE RECEVEUR MUNICIPAL DE DIEPPE

Le déficit constaté actuellement dans les comptes du receveur municipal de Dieppe dépasse 300,000 francs.

Il y a sur cette somme 230,000 francs appartenant à la ville, et le reste aux particuliers.

Les obligations fausses émises par le receveur sont au nombre de cent vingt. Il avait imité adroitement sur celles-ci la signature du maire, M. Rimbert.

ENCORE UN !

A joindre à la liste approximative que nous avons publiée ces jours derniers des comptables républicains en fuite ou arrêtés pour cause de trous dans la caisse. Le percepteur de Quillebœuf vient d'être suspendu à la suite de détournements, qu'il a d'ailleurs avoués. L'administration des finances a fait prévenir le public à son de caisse — le percepteur n'avait pas songé à celle-ci — qu'aucune somme ne doit être désormais versée entre ses mains. Le public aurait sans doute aimé être prévenu plus tôt.

BERLIN FORTIFIÉ

On affirme que le général Schieffen, chef du grand état-major général, a élaboré un plan tendant à transformer Berlin en un vaste camp retranché.

On créerait dans les environs de la capitale une série d'ouvrages destinés à la protéger.

On commencerait par élever de nouvelles fortifications à Charlottenbourg ; d'autre part, celles de Spandau seraient étendues jusqu'à Postdam, et une ligne de chemin de fer relierait le château de Berlin avec la forteresse de Spandau.

La flotte française à Cronstadt

D'après une dépêche de Saint-Petersbourg, dont nous avons donné hier le résumé, la flotte française est arrivée à Cronstadt jeudi 23, à midi.

— Non.

— Avec un cavalier, alors ?

— Non.

— Ce n'est qu'un lignard ? reprit le voisin avec un air de commisération. Tu la maries dans la ligne ?

— Pas même. Il n'a fait que deux mois comme fils de veuve. Je sais bien que ce n'est guère. Mais, que veux-tu, il joue du fifre dans une musique, où il y a beaucoup d'anciens soldats.

— Ah ! il joue du fifre !

— Oui.

— Joli instrument !

— Un peu petit, répondit Le Bolloche. Seulement les enfants se convenaient. J'ai vu ça, et alors...

— T'as bien fait, dit Lizourette sentencieusement, faut pas être dur avec la jeunesse.

Et les deux vieux braves, satisfaits, ayant épuisé toutes leurs idées, s'endormirent. Le rayon de lune qui donnait sur Le Bolloche se promena sur Lizourette, puis sur les lits voisins dont l'alignement avait l'air d'une rangée de pierres blanches. Quand la sœur Dorothée, en tournée d'inspection, passa près de Le Bolloche :

loin, chercha dans le pré, n'y trouva rien, regarda par-dessus la haie, et l'aperçut au bras du meunier. Il ne s'en émut pas plus que de raison, sachant que sa fille était sage, et trouvant à l'autre l'air honnête. Son premier mouvement fut de les héler. Mais il y avait trop de monde autour de lui. Il préféra les aller trouver. Si bien que, cinq minutes après, le père Le Bolloche, Désirée et le meunier causaient tous trois.

Dix minutes plus tard, il en était de même. Une heure s'écoula sans que le sujet, paraît-il, fût épuisé. L'ombre du moulin s'allongea sur le terre. Les sept faucheurs restants se reposaient de plus en plus. Le chef d'escouade ne rentrait pas. Il fallut qu'une sœur le rappelât en disant : « Eh bien ! eh bien ! père Le Bolloche, ce n'est pas jour de sortie, aujourd'hui ! » Alors, le groupe se sépara : le vieux revint vers l'hospice, Désirée reprit le chemin de la ville, et le meunier monta son échelle....

Quand la nuit fut arrivée, et que les petits vieux furent couchés, Le Bolloche, qu'un rayon de lune empêchait de dormir, éveilla son voisin de lit pour lui dire :

— Père Lizourette, je marie ma fille !

— Désirée ? avec un zouave ?

pailleur de chaises, un seul mot lui monta aux lèvres, un mot d'amour humble et triste.

— C'est que je suis très pauvre ! dit-elle.

Mais lui se prit à sourire, d'un bon sourire tendre. Pauvre ? il savait bien qu'elle l'était. Il la voulait ainsi. Et comme elle demeurait immobile, toute rouge à présent, dans la joie grandissante de l'amour accueilli, il écarta les branches, pour la mieux voir, et dit :

— Viens, Désirée !

Elle obéit, comme s'il eût été en droit de la commander. Elle lui appartenait déjà.

A quelques mètres de là elle trouva une brèche, il lui tendit la main, elle passa la haie. Toute une volée de papillons la passa devant elle.

Une fois de l'autre côté, Désirée ne retira pas la main qu'elle avait donnée, et se tenant ainsi, tous deux, elle et son ami commencèrent autour du moulin une promenade, la meilleure qu'ils eussent faite l'un et l'autre.

Cependant Le Bolloche, arrivé à l'endroit du pré qu'il avait désigné à sa fille, s'arrêta devant l'ombrelle qui n'abritait plus, posée sur son manche et deux de ses baleines, qu'une touffe de marguerites et de boutons d'or. Il en conclut naturellement que Désirée n'était pas

9 Feuilleton de l'Écho Saumurois

AUX PETITES SŒURS

NOUVELLE

Par René BAZIN

Chose étrange, ce fut ce contraste entre elle et lui qui frappa d'abord Désirée, et son trouble s'en augmenta. Elle s'était attifée, elle qui gagnait à peine sa vie, elle dont les parents, faute de pain, avaient dû recourir à la charité des sœurs. Son ombrelle et ses gants de fil, deux luxes qu'elle n'avait jamais eus, lui firent l'effet d'un mensonge. Elle en fut gênée. Elle eut honte. Sa joie de tout à l'heure, sa gloriole d'être bien mise, lui parurent ridicules, coupables même. Elle se prit à se détester. Sans cesser de regarder vers la haie, sans rien dire, elle enleva ses gants de fil, et les laissa tomber à terre. L'ombrelle rose échappa à ses mains et roula sur l'herbe. Puis, quand elle fut redevenue la simple ouvrière, aux mains nues, les joues exposées au soleil, dans la robe qu'elle portait depuis longtemps, sans plus rien d'apprêté, la vraie fille enfin du

La réception qui lui a été faite a été enthousiaste. Toute la ville était pavée; tous les navires en rade étaient couverts de fleurs et de drapeaux français et russes. Tout Cronstadt avait l'air d'être en fête. Vers dix heures sont arrivés des bateaux chargés de monde venant de Saint-Petersbourg, de Péterhof et d'autres localités. Toutes les classes de la société russe y étaient représentées. On sentait que l'on était en présence d'une manifestation à laquelle tout le peuple russe voulait prendre part. On retrouve cette opinion dans tous les journaux qui, sans exception, contiennent des articles élogieux pour la France et sa marine.

Au moment où la flotte entrait dans le port, les chœurs de Slavianski d'Agrenoff ont entonné la *Marseillaise* au milieu des cris de: Vive la France!

L'escadre a jeté l'ancre en face des navires russes: la *Lance* en tête, puis le *Marengo*, le *Requin*, le *Marceau*, le *Furieux* et le *Surcouf*. Les deux flottes ont échangé les saluts d'usage.

L'amiral Gervais est allé rendre visite aux amiraux Kaznakow et Lazarev.

Le temps s'est remis au beau après un violent orage qui a éclaté vers une heure.

L'enthousiasme était vraiment très grand.

Le Conseil municipal de Saint-Petersbourg a voté à l'unanimité une somme de 15,000 roubles pour la réception de la flotte.

La ville donnera à chaque navire une pièce d'argenterie en souvenir de la visite faite en Russie.

Avant-hier soir, un dîner a eu lieu à Saint-Petersbourg, chez M. de Laboulaye, ambassadeur de France. Étaient invités les amiraux et les autorités supérieures de l'administration de la marine russe.

Le grand-duc Alexis, grand amiral, et les amiraux russes étaient présents.

M. de Laboulaye a porté un toast au Czar et à la Czarine, et au grand-duc Alexis, dont la présence attestait la mutuelle estime des marins russes et français.

Le grand-duc Alexis a porté un toast au Président de la République et à la marine française.

Voici le programme des fêtes et réceptions:

Hier vendredi 24 juillet, réception au palais impérial de Péterhof; le soir, dîner chez l'amiral commandant le port de Cronstadt; aujourd'hui samedi 25, dîner au club maritime; demain dimanche 26, banquet offert par le grand-duc Alexis, grand-maître de la marine, sur le cuirassé *Asia*; lundi 27, dîner de gala offert par la municipalité de Cronstadt; mardi 28, dîner de gala chez l'Empereur; mercredi 29, visite des officiers de l'escadre à Saint-Petersbourg; à midi, réception officielle à l'Hôtel de Ville; le lundi 3 août, fête au Palais de Péterhof, à l'occasion de la fête de l'Impératrice.

— Ce bon petit vieux, pensa-t-elle, a-t-il l'air content! Ça fait plaisir!

A la même heure, le jeune meunier, accoudé à sa fenêtre ronde, songeait, la tête baignée dans l'air vif qui soufflait de la rivière, et si joyeux d'être au monde que lui, tranquille et taciturne de nature et pas poète du tout, il avait envie de chanter. Il regardait au loin, par-dessus la ville, un point de l'horizon où les petites lumières des becs de gaz, plus espacées qu'ailleurs, indiquaient le commencement de la campagne. Là, son cœur lui montrait, radieuse, étendant la paille au soleil, la fille qu'il avait choisie, celle qui tantôt lui avait donné la main, celle qui bientôt serait sa femme.

Et cependant il faisait tout nuit, et dans l'enclos Désirée n'éparait point la paille de seigle. Elle était debout, près du lit de la grand-mère, qui avait bien voulu se coucher comme à l'ordinaire, mais qui ne voulait pas dormir.

— Raconte-moi encore quelque chose de lui, disait l'aveugle. Est-ce qu'il est blond de cheveux?

— Plutôt brun, répondait en riant Désirée.

Jedi matin, le *Journal de Saint-Petersbourg* publiait ces lignes:

« Une belle escadre française arrive aujourd'hui dans les eaux de Cronstadt. Une réception aussi solennelle que cordiale lui sera faite, non seulement par nos marins reconnaissants de l'accueil sympathique dont, à chaque occasion, ils sont l'objet dans les ports français, mais aussi par tout le peuple en général.

» Les escadres russes réunies dans les rades du grand port de guerre de la Baltique, vont faire une réception grandiose à l'escadre d'une nation amie.

» La ville de Cronstadt sera en parure de fête et on y verra briller les couleurs françaises à côté des couleurs russes.

» Des manifestations de chaleureuses sympathies se préparent également dans notre capitale. L'accueil ne sera pas seulement brillant, mais sincèrement amical; et ce seront, on peut y compter, des souvenirs agréables que les marins français emporteront de leur excursion dans les eaux de la Russie.

» Aujourd'hui ils sont nos hôtes. Nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 juillet 1891.

Les nouvelles de Londres sont de plus en plus mauvaises; les fonds internationaux sont en baisse sensible. Malgré cela, nos rentes conservent une très ferme attitude: le 3 0/0 est à 95.40 et le 4 1/2 à 105.87.

Les sociétés de crédit sont toutes plus ou moins atteintes par la mauvaise impression des marchés étrangers. Cette réaction ne doit pas être jugée comme un indice de mauvaise situation d'aucune d'elles, aussi nous bornons-nous à donner les cours sans autre explication.

La Banque de Paris ferme à 781.25. La Société Générale reste à 485. La Banque d'Escompte est à 440. Le Crédit Foncier s'inscrit à 4,248 et le Crédit Mobilier à 355.

Le Crédit Foncier de Tunisie a une situation qui le met en dehors des mauvaises tendances de la Bourse; il augmente ses prêts hypothécaires, peu lui importe le reste.

L'action des Immeubles de France s'inscrit à 480.

Les Chemins Economiques sont à 413.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — L'obligation Linarès à Almería est recherchée à 250. La hausse de l'action Urlikany à 255 s'explique par l'empressement des actionnaires à profiter des avantages de souscription aux Charbonnages de la Zsly.

La Banque des Intérêts Catholiques ouvre ses guichets à l'émission de 40,000 obligations de la Compagnie Parisienne de glace transparente au prix de 92.50 jouissant d'un intérêt annuel de 5 francs.

Pièces Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.

Méfiez-vous des contrefaçons!

— Un visage réjoui?

— Assez.

— J'aime ça, reprenait la vieille. Mon défunt était de même. Cause-t-il beaucoup?

— C'est selon. Avec moi, il ne s'arrêtait guère.

— Voyez-vous, cette petite, comme c'est fier d'être jeune! Et tu dis qu'il a du bien?

— Oh! beaucoup, grand-mère, bien plus que nous.

— Mais sais-tu que je n'en reviens pas, ma fille! Comment as-tu fait pour lui plaire?

Désirée riait de tout son cœur, d'un rire qui signifiait: « Dame, grand-mère, si vous pouviez me voir! » Et, de fait, elle était belle ainsi, toute rayonnante de joie profonde et calme, l'humble pailleuse de chaises. Et quand la grand-mère eut cessé de bavarder, quand elle-même, aux premières heures du matin, parvint à s'endormir, elle rêva des rêves charmants: que le moulin avait des ailes neuves, qu'il y avait au bout quatre bouquets d'orange, qu'elle se tenait, en beaux habits, sur le seuil de la porte, et qu'en sortant de l'école les enfants passaient devant elle, et la saluaient disant: — Bonjour, madame!

(A suivre.)

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Le « Champagne »

ET LES VINS DE SAUMUR ET DE LA LOIRE

Le 19 juin dernier se plaidait au Tribunal de commerce de Reims un procès important.

Le 17 juillet, le Tribunal de commerce a prononcé son jugement dans l'affaire.

Voici de quoi il s'agit:

Des négociants en vins de Saumur mettent sur leurs étiquettes le nom de Champagne; des vins des bords de la Loire sont vendus en France et à l'étranger sous le nom de « Vins de Champagne ».

De nombreux jugements en première instance, confirmés par des arrêts de la Cour de cassation, ont interdit aux Saumurois et à tous autres l'usage du mot « Champagne » pour désigner des vins mousseux non récoltés et fabriqués en Champagne.

A cet égard, la jurisprudence est constante.

Un dernier effort a été tenté par MM. Chapin et C^{ie}, négociants en vins, au château de Varrains, près Saumur (Maine-et-Loire).

Ces messieurs assignaient le Syndicat des vins de Champagne de Reims, en la personne de M. Florens Walbum, son président, aux fins de dommages-intérêts.

MM. Chapin et C^{ie} prétendaient que le Syndicat du commerce des vins de Champagne de Reims les troublait dans la libre jouissance d'une étiquette dont, disent-ils, ils font usage, depuis plus de vingt ans, soit par eux-mêmes, soit par leurs prédécesseurs, et pour la réparation du tort que leur cause ce prétendu trouble, ils réclamaient 600 fr. de dommages-intérêts, avec insertion du jugement à intervenir dans cinq journaux à leur choix et aux frais du Syndicat. (Patriote.)

Voici des extraits du jugement:

« Le Tribunal:

» Considérant que Chapin et C^{ie}, négociants en vins, demeurant au château de Varrains, près Saumur, soutiennent en droit que le mot « champagne » étant un nom générique, désignant un « procédé » de fabrication, ils ont pu en faire usage sans commettre le délit prévu par la loi du 28 juillet 1824;

» Qu'ils prétendent que le mot champagne est tombé dans le domaine public, pour désigner un vin artificiellement mousseux; que la preuve en est qu'en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Californie, etc., on vend sous la dénomination de Champagne des vins fabriqués dans ces divers pays;

» Que cette dénomination, appliquée à ces vins, ne désigne qu'un genre de fabrication que chacun est en droit d'employer; c'est ainsi, disent-ils, que l'on peut vendre partout des savons de Marseille, de l'eau de Cologne, des rouenneries, alors que les produits vendus publiquement sous ces appellations n'ont été fabriqués ni à Marseille, ni à Cologne, ni à Rouen.

» Attendu que, contrairement à ces prétentions, on ne saurait considérer la désignation de « Vin de Champagne » comme s'appliquant à tous les vins mousseux en général et pouvant, en conséquence, être donnée aux vins mousseux fabriqués à Saumur; que cette désignation est aussi abusive et aussi mensongère que si elle était donnée aux vins mousseux de l'Anjou, de Saint-Peray, des provinces rhénanes et autres; quand bien même les modes de fabrications des vins mousseux seraient partout identiques, ce qui n'est pas démontré;

» Que le mot « Champagne », en effet, est indicatif tout à la fois du lieu de production et du lieu de fabrication de certains vins spécialement connus sous cette qualification et non d'autres;

» Que les vins de Champagne, purement naturels d'ailleurs, comme les vins de Bordeaux et Bourgogne, tiennent leur qualité tout à la

fois du sol et du mode de manutention qu'ils ont subi;

» D'où il résulte que la dénomination « Champagne », grâce à ces deux éléments constitutifs, se trouve dans son emploi, doublement protégée par la loi de 1824, protégée comme lieu de fabrication, protégée comme lieu de production, etc., etc.;

» Par ces motifs,

» Dit la demande de Chapin et C^{ie} en tous cas mal fondée, les en déboute;

» Fait défense à Chapin et C^{ie} de faire usage dans leurs marques, étiquettes, prix courants, factures et tous autres papiers commerciaux de la dénomination « Champagne » ou « vin de Champagne »;

» Dit qu'ils seront tenus d'enlever de leurs marques, étiquettes, etc., les dénominations interdites par le présent jugement dans le délai de un mois du jour de sa prononciation pour la France et l'Algérie, et dans le délai de trois mois pour l'étranger et les colonies;

» Et faute de ce faire, les condamne à 200 francs de dommages-intérêts par chaque jour de retard pendant deux mois, passé lesquels il sera fait droit.

» Condamne Chapin et C^{ie} à payer au Syndicat des Vins de Champagne, à titre de dommages-intérêts, la somme de trois mille francs, etc., etc... »

Saumurois et Champenois

Le tribunal de commerce de Reims vient de rendre son jugement dans le procès intenté par MM. Chapin et C^{ie}, successeurs de M. Louis Duvan aîné, au Syndicat du commerce des vins de Champagne de Reims.

MM. Chapin et C^{ie} avaient attaqué le Syndicat champenois pour avoir empêché un de leurs clients de vendre des vins mousseux portant l'étiquette:

CHAMPAGNE MOUSSEUX

Duvan François et C^{ie}

CHATEAU DE VARRAINS

C'était un moyen de faire juger définitivement si la dénomination *Champagne* était tombée dans le domaine public et si elle pouvait, jointe au nom du lieu de fabrication, être appliquée à tous les vins mousseux fabriqués suivant la méthode champenoise.

Malgré l'habile plaidoirie de M^e Desjardins, avocat à la Cour d'appel de Paris, qui a parfaitement prouvé qu'à l'étranger, en Allemagne, en Italie, en Amérique, etc., tous les fabricants de vins mousseux se servaient de l'expression « Champagne », le tribunal de Reims a condamné MM. Chapin et C^{ie} (c'était chose prévue); mais nous espérons qu'en appel, à Paris, les Saumurois auront enfin gain de cause.

Les Champenois semblent le redouter, car dans une des dernières séances du Syndicat, il est dit au sujet du procès en question:

« ... Ainsi, Messieurs, les Saumurois n'ont plus à se défendre contre nous, ce sont eux qui nous attaquent! Mais ne nous y trompons pas, ce n'est pas par crânerie que les sieurs Chapin et C^{ie} viennent ainsi nous relancer chez nous, et leur tactique se devine: s'ils avaient attendu que nous fissions le procès, ils eussent été certains d'avance d'éprouver un échec, sinon en première instance, du moins en appel devant la Cour d'Angers, dont la jurisprudence leur est connue. Mais de Reims, quel que soit le jugement qui interviendra, le débat sera forcément porté devant la Cour de Paris; or qui sait si celle-ci adoptera la jurisprudence de la Cour d'Angers! Ne peut-on pas espérer créer une jurisprudence contradictoire qui remettra tout en question? »

» Tel est, n'en doutez pas, Messieurs, le calcul de nos adversaires, et c'est pour cette raison que nous vous recommandons de ne pas perdre dans notre bon droit, ce procès demandant nous y prions la plus sérieuse attention. »

De son côté le *Ridley's Circular*, le journal vinicole le plus répandu d'Angleterre, a ainsi le débat dans son numéro du 11 juillet avant le jugement de Reims:

« ... A première vue, cette attaque paraît une bravade de la part de MM. Chapin et C^{ie}, mais si l'on y regarde de plus près, on voit qu'ils agissent en habiles stratèges envers leurs ennemis déclarés. S'ils avaient attendu, ils étaient certains d'être attaqués par le Syndicat; alors le procès eût en première instance été plaidé à Saumur, puis en appel à Angers. L'opinion des juges s'est toujours montrée défavorable aux Saumurois. En commençant l'attaque contre le Syndicat champenois, le Tribunal de première instance sera Reims, mais l'appel aura lieu à Paris, où MM. Chapin et C^{ie} auront du moins l'avantage de faire valoir leurs droits devant un tribunal n'ayant pas de parti-pris.

Quant à l'affaire elle-même, nous n'en disons rien, mais nous ne pouvons qu'admirer l'habileté de la maison de Saumur, qui tire le meilleur parti de la situation en choisissant un champ de bataille favorable pour la lutte engagée. »

ACHAT DE BLÉS

L'intendance générale a donné des ordres aux intendances locales pour l'achat de blés destinés aux magasins militaires.

CHEVALIERS DU MÉRITE AGRICOLE

Sont nommés chevaliers de l'ordre du Mérite agricole :

M. Charles Bidault, jardinier en chef de l'Ecole de viticulture de Saumur.

M. Oger-Bascher, propriétaire-viticulteur à la Fresnaye, commune de Sain-Aubin-de-Luigné.

M. le docteur Cordon, médecin aux Ponts-de-Cé.

M. Faucillon, agriculteur à Chinon.

M. Delasaulaie, propriétaire à Chinon.

Vihiers

Nous rappelons que le Comice agricole du canton de Vihiers tiendra sa réunion le dimanche 2 août et que ce même jour auront lieu les courses de Vihiers.

Ce double attrait a valu l'année dernière à la ville de Vihiers un concours exceptionnel d'étrangers. De nombreux officiers de Saumur avaient pris part aux courses et sur la pelouse une foule énorme comprenant toutes les populations du pays et l'aristocratie de toute la région.

Le concours n'avait pas été moins remarquable par la grande variété et le choix des animaux présentés.

Cette année, les fêtes de Vihiers se termineront par un feu d'artifice et une retraite aux flambeaux.

Tout annonce que la fête sera des plus brillantes.

UN MARIAGE

Mardi, 21 juillet, a eu lieu, à Savennières, charmante commune du département de Maine-et-Loire, le mariage de M. Raoul Carré de Busserolle, lieutenant au 63^e d'infanterie, et neveu de notre ancien confrère de Tours, avec M^{lle} Louise Gouin d'Ambrière.

La bénédiction nuptiale a été donnée, dans la chapelle du château de la Foresterie, par l'abbé Claude, l'éminent supérieur du collège de Combrée.

Les témoins du marié étaient : M. le général Carré de Busserolle, commandeur de la Légion d'honneur, et M. le commandant Dieu, du 63^e de ligne, officier de la Légion d'honneur et d'Académie.

Ceux de la mariée : MM. de Coulange, son cousin, et André d'Ambrière, lieutenant de hussards, son frère.

On lit dans l'Anjou :

« Nous apprenons que notre confrère, M. Wable, a donné sa démission de directeur-rédacteur en chef du *Patriote*.

« M. Wable était un adversaire loyal et courtois. Nous sommes heureux de lui rendre ce témoignage.

« Ajoutons que c'est, depuis huit ans, le cinquième directeur qui préside aux destinées du journal opportuniste.

« Il y a, paraît-il, dans le local de l'ancien Café Serin un conseil d'administration qui empêche les rédacteurs de moisir. »

CHINON. — *Les économies d'un mendiant.* — Le nommé Périgord, individu bien connu à Chinon, a été victime d'un vol d'un millier de francs. Le piquant de cette affaire est que depuis plusieurs années Périgord vit de la charité publique. On fait des économies dans ce métier-là !

Un attentat à la dynamite à Nantes

Jeudi soir, à dix heures et quart, deux formidables explosions se sont produites dans le quartier du Palais-de-Justice, à Nantes. On a essayé de faire sauter une maison située au n° 15 de la rue Deshoulières et l'immeuble qui occupe l'angle de la rue et de la place La Fayette, dans lequel sont situés les bureaux de la banque Jules Rousselot et C^{ie}.

La maison de la rue Deshoulières, contre laquelle a été dirigé l'attentat, est habitée par M. Couillaud, gendre de M. Jules Rousselot, et associé à ses beaux-frères, MM. Paul Rousselot et Paul Pichelin, pour la direction de la maison de banque.

M. Couillaud, dont la famille est absente en ce moment, était rentré avant-hier soir vers dix heures. Il était au milieu de l'escalier quand tout à coup l'explosion se produisit. Il tomba, mais sans se faire de mal.

M. Couillaud venait d'échapper à un grand danger. La cartouche de dynamite avait été placée sur une des fenêtres de la salle à manger. Cette fenêtre est protégée par une garniture en fer qui n'a été que légèrement tordue à sa partie inférieure. La fenêtre elle-même a été mise en miettes et à l'intérieur des dégâts considérables ont été causés. Les meubles sont détériorés et une porte qui faisait face à la fenêtre est brisée.

Dans le mur extérieur, au-dessous de la fenêtre, on voit un trou profond qui montre la force de l'explosion. En face se trouve la Prison; aux fenêtres des cellules un grand nombre de carreaux avaient été brisés.

Les malfaiteurs ne s'en sont pas tenus là. Cinq ou six minutes après cette première explosion, une seconde se produisit dans la maison de banque, place Lafayette. La cartouche avait été posée dans un tuyau de gouttière en fonte, à un mètre cinquante du sol environ. Là, les dégâts causés à l'immeuble qu'on voulait faire sauter sont insignifiants : un trou peu profond a été creusé dans le mur, le tuyau a été brisé, mais l'énorme quantité de gaz qui s'est échappée au moment de l'explosion a été repoussée contre la maison d'en face où toutes les vitres ont été brisées.

Des carreaux ont également été brisés aux fenêtres de M. Le Masne, agent de change, et à celles des étages supérieurs et même à la Gendarmerie.

Dans les bureaux de la Banque, rien n'a été dérangé.

Au moment où cette seconde explosion se produisait, un groupe de personnes, que la première avait attirées, stationnait devant la prison. Toutes ont pris la fuite, épouvantées.

Bientôt des rassemblements se formaient rue Deshoulières et place La Fayette.

La police et la gendarmerie furent promptement sur pied.

On dormit peu cette nuit dans le quartier.

L'enquête fut commencée immédiatement. La première idée qui vint à l'esprit de tous fut que le coup avait été fait par des anarchistes, et c'est dans ce sens qu'on dirigea les recherches.

M. Broussard, procureur de la République, télégraphia immédiatement à M. Giraud, procureur général à Rennes, qui est arrivé hier matin.

On a opéré cinq arrestations dans la matinée, mais trois seulement ont été maintenues : celles des nommés Brisset, peintre, âgé de 20 ans; Moru, menuisier, 35 ans environ, demeurant tous deux rue Fourcroy, 40, et Rivolet, arrivé récemment d'Angers.

Ces individus sont reconnus pour des socialistes ardents. On a trouvé sur eux des affiches et des journaux qui ne laissent aucun doute sur leurs convictions. Eux-mêmes avouent parfaitement, d'ailleurs, qu'ils sont anarchistes, et l'un d'eux, Brisset, déclarait, avant d'entrer dans le cabinet du procureur, qu'en apprenant hier matin, à sept heures et demie, disait-il, ce qui avait été fait, il s'attendait à être poursuivi.

Mais aucune preuve n'a été relevée contre eux. On en est encore aux suppositions, et il est fort possible que les recherches de la police s'égareront.

Ce double attentat dirigé contre la banque Jules Rousselot et la maison de M. Couillaud laisserait croire que la vengeance n'y serait pas étrangère. M. Couillaud ne sait sur qui porter ses soupçons; depuis plusieurs années il n'avait renvoyé aucun de ses employés et ceux qui en sont sortis d'eux-mêmes étaient en bons termes avec lui.

Une autre circonstance pourrait faire penser que les socialistes ne sont pour rien dans cette affaire. On sait, en effet, que ceux-ci reçoivent fréquemment des brochures et des journaux dans lesquels on leur enseigne le moyen de se servir des explosifs et de tous les engins de destruction. Ils savent donc bien comment s'en servir.

Or, ceux qui ont fait le coup de l'avant-dernière nuit paraissent au contraire fort peu expérimentés. Placées comme elles l'étaient, les cartouches de dynamite ne pouvaient produire que de faibles résultats.

Il n'en reste pas moins que cet acte constitue un crime dont les auteurs, s'ils sont connus, seront punis très sévèrement.

Depuis hier matin les curieux stationnent en grand nombre rue Deshoulières et place La Fayette. Les commentaires vont leur train et les racontars circulent avec rapidité.

Dans le quartier, l'émotion a été grande, comme on le pense, et elle est loin de se calmer. (Espérance du Peuple.)

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 heures. — Rideau : 8 h. 1/2.

TOURNÉE BRASSEUR

Samedi 25 Juillet 1891

NOS JOLIES FRAUDEUSES

Comédie nouvelle en 3 actes, de M. ALEXANDRE BISSON.

La Mariée du Mardi-Gras

Vaudeville en 3 actes, de MM. GRANGÉ et LAMBERT-THIBOUST.

Dernières Nouvelles

Paris, 25 juillet, 12 h. 38 soir.

Le maire de Saint-Petersbourg a visité hier l'amiral Gervais à bord du *Marengo*, et l'a invité à un raout pour mercredi prochain.

L'Empereur et l'Impératrice de Russie visiteront demain l'escadre et offriront ensuite un déjeuner en l'honneur de l'amiral et des officiers français.

HAVAS.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

(Juin-septembre 1891)

Excursions en Auvergne et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

Paris : 1^{re} classe, 108 fr.; 2^e classe, 81 fr.
Nantes : 1^{re} classe, 125 fr.; 2^e classe, 96 fr.
Angers : 1^{re} classe, 116 fr.; 2^e classe, 87 fr.
Le Mans : 1^{re} classe, 114 fr.; 2^e classe, 85 fr.
Tours : 1^{re} classe, 100 fr.; 2^e classe, 75 fr.
Blois : 1^{re} classe, 95 fr.; 2^e classe, 71 fr.
Orléans : 1^{re} classe, 95 fr.; 2^e classe, 71 fr.

ITINÉRAIRE
1^o Le parcours entre le point de départ et Vierzon, *vice versa*;
2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (Bains de Nérès), Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (Bains de Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (Bains de Royat).

MONDE ILLUSTRÉ

18, RUE VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 25 juillet 1891

GRAVURES : Très actuel, très intéressant le numéro du *Monde Illustré* de cette semaine, où la grève des Chemins de fer laisse ses traces par les gravures suivantes : *Camion des messageries de Lyon escorté par la garde républicaine passant au milieu des grévistes.* — *Intérieur de ces mêmes messageries occupé militairement.* — *Réfectoire des employés improvisé dans les salles d'attente, dortoir improvisé, toujours gare de Lyon.* — *Précautions militaires gard'Orléans.* — *Wagons-Caserne pour le détachement du génie à Noisy-le-Sec.* — Enfin, photographies instantanées de la rue de la Douane et de l'entrée du Tivoli-Vaux-Hall au moment du grand meeting des grévistes.

La présence de notre Escadre du Nord à Stockholm donne lieu à trois gravures : *La fête donnée par le Roi au Palais.* — *La fête du Grand-Hôtel donné par la Ville.* — *Le mouillage de l'Escadre au moment de la visite du Roi.*

L'Escadre de la Méditerranée est représentée en même temps dans son grand branle-bas de combat du 13 juillet devant Toulon. — Autres sujets : *Portrait du Cardinal Haynald.* — *Un coin du Cirque d'Été*, par Reichan. — *Fin de Siècle, Obsession*, page comique de Godefroy.

TEXTE : *Courrier de Paris*, par Pierre Véron; *Actualité : Chemins de fer*, par Le Nôtre; *Mondains et Mondaines*, par Etincelle; *Théâtre*, par H. Lemaire; *Musique*, par A. Boisard; *Beaux-Arts*, par Olivier Merson. — Nouvelle explication des gravures, *Colonnes des Echecs*, récréations de la Famille, etc., etc. Roman en cours de publication : *Serge*, par Abel Hermant, illustré par Tofani.

Le numéro : 50 centimes.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

l'ALCOOL de MENTHE **RICQLÈS**

Recommandé contre les maux les plus graves. Boisson hygiénique et rafraîchissante.

Préservatif contre les Épidémies.

Eau de toilette et dentifrice très appréciés. Fabr. à Lyon. Maison à Paris, 41, rue Richer. Exiger le nom **DE RICQLÈS** sur les flacons.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Eau-de-Vie Blanche pour Fruits

FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 1 l. 50 le litre
— de Montpellier, 45°, 1 l. 75 —
— d'Armagnac, 50°, 2 francs —

VERRE COMPRIS

BÉNÉDICTINE de l'abbaye de Fécamp
5 fr. 90 le litre

Baisse de Prix sur le SUCRE

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *psoriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

Dissolution de Société

Aux termes d'un acte reçu par M^e LE BARON, notaire à Saumur, le 13 juillet 1891, M. NICOLAS-AUGUSTE HÉNEF, et M. JEAN-BAPTISTE POIGNAND, négociants, demeurant à Saumur, ont déclaré dissoute, à partir du 8 juillet 1891, la Société en nom collectif formée entre eux sous la raison sociale *Hénéf et Poignand*, pour le commerce des articles de Paris et des articles de ménage, à Saumur, place de la Bilange, suivant contrat passé devant M^e RIOUSSE, notaire au Mans, le 25 juillet 1890.

La maison de commerce ne sera pas liquidée.

M. HÉNEF a cédé tous ses droits dans cette maison à M. POIGNAND, son ancien associé, et à M. EMILE-ALFRED-PAUL LEGÉ, négociant, demeurant à Saumur, qui en continue l'exploitation.

Une expédition de l'acte de dissolution de Société a été déposée à chacun des greffes du Tribunal de commerce et de la Justice de Paix du canton sud de Saumur, le 24 juillet 1891.

Pour extrait,
(355) LE BARON.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

Constitution de Société

Suivant acte reçu par M^e LE BARON, notaire à Saumur, le 8 juillet 1891, M. JEAN-BAPTISTE POIGNAND et M. EMILE-ALFRED-PAUL LEGÉ, négociants, demeurant à Saumur, ont formé entre eux une Société en nom collectif pour le commerce des articles de Paris et des articles de ménage, sous le nom de *Bazar Parisien*.

Cette Société est contractée pour une durée de 5 ans, à compter du 8 juillet 1891.

Son siège est fixé à Saumur, place de la Bilange.

La raison sociale est *Poignand et Legé*.

Le capital social est fixé à 30,000 francs, fournis : pour 15,000 fr. par M. Poignand, en marchandises et matériel ; pour 15,000 francs par M. Legé, en numéraire.

Chacun des associés aura indistinctement la gestion et la signature sociale, mais il ne pourra faire usage de cette signature que pour les besoins de la Société et pour les affaires qui l'intéresseront. En conséquence, tous billets, lettres de change et généralement tous engagements exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Une expédition de l'acte de Société a été déposée, le 24 juillet 1891, à chacun des greffes du Tribunal de commerce et de la Justice de Paix du canton sud de Saumur.

Pour extrait,
(356) LE BARON.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Jouet

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL DE VÉRIFICATION DES CRÉANCES

MM. les créanciers de la faillite de Jouet, aubergiste à Trémont, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le samedi 8 août 1891, à 10 heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

Aux termes de l'article 503 du Code de commerce, à défaut de comparution et affirmation dans les délais qui leur sont applicables, les débiteurs connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire ; toutefois la voie

de l'opposition leur sera ouverte jusqu'à la distribution des deniers inclusivement, les frais de l'opposition demeureront toujours à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier,
(357) COLLIN.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1, et de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

Aux enchères publiques

En l'étude de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine (arrondissement de Saumur),

UNE MAISON

Située à Doué-la-Fontaine, rue de la Sirène,

COMPRENANT :

1° Bâtiments d'habitation ;
2° Grands magasins servant à l'exploitation du commerce de vins et liqueurs en gros, bureau, laboratoire, caves ;
3° Cour, jardin et servitudes, consistant en : remise, hangar, écurie et lieux d'aisances.

Sur la mise à prix de 15,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le *Dimanche 9 août 1891*, à une heure de l'après-midi.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;
2° A M. PROUST, expert-comptable à Saumur, rue Dacier, n° 43 ;
3° A M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine. (358)

Étude de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES

Le Fonds de commerce ET LA CLIENTÈLE

d'une maison exploitée actuellement par M. ALPHONSE PINEAU, négociant en vins et liqueurs en gros,

Magnifique installation, matériel presque neuf à prendre à dire d'experts, et en sus du prix du fonds de commerce et de la clientèle,

Le Dimanche 25 Août, à midi.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e DOUSSAIN, ou à M. ALPHONSE PINEAU. (359)

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES

Le Lundi 27 Juillet, à une heure, A Saumur, étude de M^e BRAC, JOLIE

Petite Maison Bourgeoise AVEC JARDIN

A l'entrée du Pont-Fouchard,

Cette maison dépend de la succession de M^{me} Desreux, née Coulon.

Faculté de traiter avant l'adjudication. S'adresser, pour visiter, au Pont-Fouchard, à M^{me} AUTRAN, et pour traiter, à M^e BRAC, notaire à Saumur.

ENTREPOT

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

Étude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

ET DE

MARCHANDISES

Après saisie

Le Dimanche 26 Juillet 1891, à une heure de l'après-midi, dans une maison sise à Montreuil-Bellay, occupée par M^{lle} CHAUPEAU, marchande, il sera, par le ministère de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, procédé à la vente, aux enchères publiques, des meubles, objets mobiliers et marchandises saisis sur M^{lle} CHAUPEAU.

On vendra notamment :

Commode, armoire, table, buffet, chaises, lit en fer, pendule, ustensiles de ménage, etc. ;

Comptoir et vitrines, matelas, une grande quantité d'étoffes de diverses sortes, mouchoirs, corsets, bas, blouses, caleçons, dentelles, boutons, gants, gilets, pantalons, cravates, bonnets, etc. ;

Un âne, une carriole ;

Et une grande quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

A l'amiable

UNE MAISON

Située au bourg de Saint-Florent

Appartenant à M. CORBINEAU

REVENU : 710 Francs

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BEAUMONT, notaire. (342)

A VENDRE

UNE MAISON

AVEC VASTE JARDIN

Située dans un des plus beaux quartiers de Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur. (344)

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Vaste exploitation de carrière de tuffeaux

SITUÉE A SAINT-CYR-EN-BOURG

S'adresser à M^{me} V^e CLAVEAU, ou à M. BULEAU, géomètre au Coudray-Macouard.

A LOUER

REMISE & GRENIER

RUE HAUTE SAINT-PIERRE

S'adresser à M^{me} veuve GIRARD, place Dupetit-Thouars. (306)

A CÉDER DE SUITE

UN MAGNIFIQUE ÉTABLISSEMENT DE

Vins en gros et Liqueurs

Situé à Doué-la-Fontaine

S'adresser, pour traiter, à M. ALPHONSE PINEAU, qui l'exploite, ou à M. RENARD, expert à Doué-la-Fontaine.

A CÉDER

Magasin de Mercerie Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Bon vin rouge garanti pur vin, provenant de Villemolle-l'Abbé, propriété de M. MÉNARD. — Récolte 1890. — Prix MODÉRÉS.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard. (489)

A Louer présentement

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

Magasin et APPARTEMENTS au rez-de-chaussée, Chambres au 2^e, caves et greniers, rue de la Comédie. — S'adresser à M^{me} THIFFOINE, 83, rue d'Orléans.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique. S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

A Céder présentement

MAGASIN D'ÉPICERIE

ET ROUENNERIE

Situé en face l'église de Bagnaux

DROIT AU BAIL

S'adresser à M^{me} LÉBOUGRE.

A Sainte - Geneviève

Précédemment rue du Marché-Noir,

Actuellement 8, Rue du Puits-Neuf, 8.
SAUMUR

Tapisseries Artistiques

BAINS DE MER — SAISON 1891

CASINO DE DEAUVILLE

SIÈGES DE LA PLAGE DE TROUVILLE

Concessionnaire : **ANDRÉ SERVAT**

Directeur du Casino : **Edmond GRELLET**

Chef du Personnel : **P. PAUL**

Splendide PARC — Magnifique SALLE de SPECTACLE

Salle de Concerts — Salon des Dames

CAFÉ — GALERIE SUR LA MER — SALON DE LECTURE

(Nombreuses collections de journaux — Journaux illustrés)

GYMNASÉ — JEUX DE SALONS — BALS D'ENFANTS

GRANDS BALS — REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Trajet direct : 4 heures de Paris

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT & FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits, le litre 1 f. 50 et 2 fr.

Kirsch de Fougerolle, marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 francs 50.

Citronnade rafraîchissante, très hygiénique, le litre 3 fr. 50, le 1/2 litre 2 francs.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 75.

Sirops de fantaisie, le litre 1 75 ; pur sucre, 2 25.

SUCRE cassé pour confitures, le kilog. 1.05
— à la mécanique, — 1.15

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.